

Contre la dynamique incestueuse des familles : les intellectuels au secours de la pédophilie. Le temps des années 1970

par Anne-Claude Ambroise-Rendu,
historienne (Université Paris X, chercheuse au Centre d'Histoire Culturelle
des Sociétés Contemporaines (CHCSC) de l'Université Versailles Saint-Quentin)

Article extrait du livre : *L'inceste, bilan des savoirs*
(éditions La Discussion, 2013)

L'aveu concernant les relations sexuelles entre adultes et enfants a été porté sur la place publique par des écrivains comme Gide et Montherlant dès l'entre-deux guerres. Il s'agissait pour ces écrivains de défendre publiquement des pratiques amoureuses en même temps qu'un projet littéraire centré sur la sincérité. Mais c'est à la deuxième génération de pédophiles¹, que les médias qualifient parfois de néo-pédophiles² qu'il reviendra d'adopter une posture militante dans le contexte d'une revendication générale sur le droit au plaisir.

Les années de la décennie 1970 foisonnent d'idées neuves et témoignent quotidiennement de la volonté d'une partie active de la jeunesse de réexaminer toutes les questions relatives à la sexualité, à la différence des sexes, au droit qui régit ces questions sous un angle politique. C'est le temps d'un vaste mouvement de remise en question permanente et résolument critique qui n'épargne aucun sujet et emprunte toutes les formes possibles. Le grand réexamen ouvre ainsi des chantiers nouveaux au sein desquels toutes les formes de préjugés, d'*a-priori* et de conformisme sont soumises à la moulinette infatigable du questionnement.

Au coeur de cet argumentaire, l'inceste occupe une place ambiguë : considéré par les uns comme une sexualité libérée, il est condamné par les autres qui y voient l'incarnation concrète de tous les abus de pouvoir susceptibles d'être perpétrés au sein de la famille et interrogé par certains comme le socle d'une répression tous azimuts de la sexualité enfantine. En janvier 1979, *Libération* publie la lettre envoyée par un certain Jacques Dugué emprisonné sous le coup d'une inculpation pour attentat à la pudeur. L'auteur y décrit une famille « heureuse et unie » dans laquelle le beau-père « fait l'amour avec sa femme mais aussi avec les garçons et surtout celui de 11 ans et pas en catimini, dans le lit conjugal ». Il précise : « tout cela n'est pas pour parler de l'inceste. Je n'ai pas d'opinions et personnellement je ne suis pas intéressé. Mais je pense quand même que l'éducation sexuelle des enfants devrait être faite par les parents et non par la société »³. Quatre ans plus tard, Yves le Bonniec et Claude Guillon, dans leur *Guide à l'usage des 10/18 ans* tiennent un discours assez proche : « Ce qui nous gêne dans le viol incestueux, c'est le viol, pas l'inceste. L'amour entre parents et enfants, ça peut-être doux et libre aussi. Le seul tabou c'est la contrainte.⁴ » Une des figures de la défense des amours adultes-enfants, Tony Duvert, occupe une place à part dans cette configuration qui défend les pédophiles (mais pas leurs revendications) contre le pouvoir abusif et toujours tendanciellement incestueux des familles.

La revendication pédophile, celle qui est portée par ces célébrités littéraires que sont Tony Duvert, René Scherer et Gabriel Matzneff, se déploie autour de trois axes principaux qui s'entrelacent : celui du droit, celui d'une attaque contre la famille, celui d'une pratique émancipatrice et donc politiquement signifiante, voire révolutionnaire.

La question du droit

En l'inscrivant dans une remise en question globale et radicale de l'ordre social et moral, les défenseurs d'une pratique pédophile exempte de violence et de contrainte tentent de lui attribuer une légitimité inscrite dans le droit. Ils s'associent à la lutte menée par les homosexuels pour l'abrogation de La loi d'août 1942, confirmée en 1945, qui place de fait les homosexuels ayant des rapports sexuels avec des mineurs de plus de 15 ans mais de moins de 21 ans (puis 18 à partir de 1974) dans une situation particulière et les expose à des

¹ Le terme apparaît publiquement dans le courant des années 1970. Malgré les efforts typologiques de Krafft-Ebing, il est peu utilisé avant ce dernier tiers du XXe siècle où il fait une entrée fracassante sur la place publique.

² *Le Monde*, 31/08/1979

³ *Libération*, 26 et 27 /01/1979

⁴ Yves Le Bonniec, Claude Guillon, *Ni vieux, ni maîtres, guide à l'usage des 10/18 ans*, Ed Alain Moreau, 1981, rééd. 1983, p. 194

poursuites que les hétérosexuels n'ont pas à craindre⁵. Il y a donc là matière à revendication commune. Le numéro un de *Gai Pied*, dénonce en avril 1979, le redoublement des inculpations pour attentats à la pudeur ou incitation de mineurs à la débauche, comme une « psychose venue de notre société libérale refoulée » et les « procès de mœurs qui tournent au procès de la marginalité⁶ ».

C'est bien pourquoi Tony Duvert, pratiquant d'une pédophilie homosexuelle et qui défend cette pratique au nom de l'homosexualité, tente d'affermir les liens unissant pédophilie et homosexualité. Les enfants – les garçons – seraient spontanément homosexuels – thèse qui constitue l'essentiel du propos de *L'Enfant au masculin* publié par les éditions de Minuit à la fin de l'année 1980- et c'est contre cela que leurs mères, forcément abusives, veulent les prémunir. « J'ai une terrible tendance à croire que les garçons ont un horrible penchant à être homos, et qu'il existe tout un jeu des femmes-mères pour hétérosexualiser de force ces pauvres bêtes qui n'en ont aucune envie, et les « viriliser » à mort⁷. » Or, il est obligatoire pour un enfant de devenir hétéro⁸ ».

Assez rapidement cependant un certain nombre d'homosexuels tentent de se désolidariser du combat pédophile. Au début de l'année 1980, Jean Luc Pinard-Legry et Benoît Lapouge dans *L'enfant et le Pédéraste*, développent, à partir d'une posture homosexuelle alliée à certain féminisme, une condamnation nuancée de la pédophilie⁹. Cette prise de position exaspère ceux qui entendent maintenir la solidarité des homosexuels et des pédophiles : Duvert attaque frontalement ce duo de « Judas », les désignant à l'aide d'une litanie sarcastique de dénominations fantaisistes : Lapine Pougris, Poupard, Poupine et Poupinard¹⁰.

Plus largement, c'est l'ensemble du dispositif pénal sanctionnant les relations sexuelles entre adulte et mineur de moins de quinze ans qui est contesté. En janvier 1977, une pétition publiée par le Monde et signée par un nombre important d'intellectuels et reprise par Libération, dénonce en effet la disproportion existant « entre le caractère désuet de la loi et la réalité quotidienne d'une société qui tend à reconnaître chez les enfants et les adolescents, l'existence d'une vie sexuelle (si une fille de 13 ans a droit à la pilule, c'est pour quoi faire?)¹¹ »

L'idée s'affirme, et notamment sous la plume de Tony Duvert qui dénonce « l'étatisation de la sexualité¹² », que la liberté sexuelle n'est pas justiciable d'une prise en compte directe par le droit au titre des libertés publiques. Il faut même mener le combat, dit Duvert, pour que « l'Etat et la sexualité n'aient plus le moindre rapport¹³. C'est pour cette raison que l'écrivain se tient nettement à distance des revendications pédophiles telles qu'elles s'articulent alors sur la question du droit et affirme, d'une manière résolument provocatrice, se sentir plus proche de ceux qui attaquent les pédophiles. Duvert n'est pas le seul à discuter la place que la sexualité doit occuper dans la législation. Foucault réfléchit lui aussi à la possibilité de supprimer toute infraction sexuelle du Code, ce qui émeut passablement ses interlocutrices¹⁴, avant de lever l'ambiguïté au début des années 1980¹⁵. Vouloir ou non apprécier la relation sexuelle entre un adulte et un enfant dans le cadre du droit conduit en tout cas à examiner la notion de consentement et donc à formuler un questionnement en termes de relation et d'érotisme. Le débat se recentre donc rapidement sur le consentement, cette question que le Code Pénal a voulu évacuer en ce qui concerne les mineurs et qui a pourtant été constamment au cœur des procédures menées contre les délinquants sexuels depuis 1832¹⁶. En décrivant la relation sexuelle entre un adulte et un enfant comme un rapport entre deux êtres et non pas comme une agression de l'un sur l'autre, la

5 Alinéa 3 de l'article 333 du Code pénal sanctionnant les « actes impudiques ou contre nature » avec des individus de même sexe, mineurs de vingt et un ans.

6 *Gai Pied*, n°1, avril 1979

7 Masques n°5 - Eté 1980

8 Tony Duvert, *L'Enfant au masculin*, Minuit, 1980, p. 55

9 Jean-Luc Pinard-Legry, Benoît Lapouge, *L'enfant et le pédéraste*, Seuil, 1980

10 Tony Duvert, *L'Enfant au masculin*, op. cit., p. 159

11 *Libération*, 26/01/1977

12 *Libération*, 11/04/1979

13 *Libération*, 10/04/1979

14 « Enfermement, psychiatrie, prison », entretien avec D. Cooper, J-P Faye, M-O Faye, M. Zecca, Change, n° 22-23 : La Folie encerclée, octobre, 1977, pp. 76-110, Dis et écrits, 1977. Monique Plaza publie dans *Questions féministe* en mai 1978 un article circonstancié et très argumenté en réponse à ces propos. Sous le titre éloquent « Nos dommages et nos intérêts », elle déconstruit un à un les arguments de Foucault en insistant sur le fait que le viol n'est pas une violence comme une autre, en insistant sur la blessure sexuelle qui met en jeu la différence des sexes.

15 Michel Foucault, entretien avec James O'Higgins, 1982, *Gai pied Hebdo*, 05/01/1985 : « Pour ce qui est des objectifs politiques du mouvement homosexuel... il faut, en premier lieu, considérer la question de la liberté du choix sexuel. Je dis liberté du choix sexuel et non liberté d'acte sexuel, parce que certains actes comme le viol ne devraient pas être permis, qu'ils mettent en cause un homme ou une femme, ou deux hommes. Je ne crois pas que nous devrions faire une sorte de liberté absolue, de liberté totale d'action dans le domaine sexuel notre objectif. »

16 Sur ce point voir Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Attentats à la pudeur sur enfants : le crime sans violence est-il un crime ? (1810-années 1930), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/2009, n° 56-4, p. 165-189

discussion invite donc à une refonte entière de la notion de consentement, c'est-à-dire de l'exercice pour autrui de sa liberté¹⁷. Elle transporte donc l'infraction sexuelle du terrain public à celui de l'intimité ainsi transformée en enjeu politique et judiciaire. Les lois écrites et non écrites de l'amour ou à tout le moins de la sexualité sont interrogées, lançant une sorte de pont entre l'individuel et le collectif. La question de la capacité juridique et de l'âge légal est ouverte à la discussion : il est « temps de décriminaliser l'amour¹⁸ », estiment les partisans d'une libéralisation législative.

Une partie du dispositif propédophile s'organise du reste autour du milieu des éducateurs et des animateurs socio-culturels, adeptes de pédagogies alternatives visant à libérer les enfants de la tutelle parentale. Ici et là se constituent des groupes en rupture de ban avec les institutions psychiatriques et éducatives. En 1979, par exemple, le groupe des « mineurs en fugue » tient une conférence de presse pour dénoncer la répression dont les enfants sont trop souvent les victimes¹⁹. Le GRED, groupement de recherche pour une enfance différente, fondé à l'été 1979, répond lui aussi à ce besoin de renouveler les cadres de l'appréhension de la relation sexuelle entre un adulte et un mineur. Le premier numéro de sa revue *Le Petit Gredin*²⁰ est intitulé : « Ca y est la pédophilie est de sortie ! ». Le Gred refuse de se définir comme un « groupe de pédophiles » mais réclame que s'ouvre une réflexion sur le statut « de l'Enfant et le Droit des Mineurs, sur la Sexualité des Enfants et Adolescents, sur les catégories sociales Enfant/Adulte et leurs rapports », s'adressant « à tous ceux et à toutes celles qui se considèrent comme amis/amoureux des enfants et adolescents, notamment les pédérastes ou pédophiles de toute sorte (vécu homo ou hétéro, sexualisé ou non) ». Il entend « clarifier par une réflexion collective (les) rapports (de ses membres) avec les enfants/adolescents, petit(e)s ami(e)s ou de rencontre²¹ ».

Une véritable « fenêtre » culturelle s'ouvre donc, modifiant notablement les termes de l'appréhension des rapports sexuels adultes-mineurs : désormais les « coupables » aux yeux du code pénal ne sont plus forcément condamnés à la honte et le caractère transgressif de leurs actes ne suscite plus une opprobre unanime. Certes la violence est toujours condamnée, mais elle est seule constitutive du crime aux yeux des propédophiles qui opèrent ainsi une sorte de retour à la lettre et à l'esprit du Code de 1810 antérieur à la loi de 1832 créant l'attentat à la pudeur sans violence. L'usage ponctuel de cette violence ne saurait en aucun cas servir d'argument à ceux qui assimilent pédophiles et tueurs d'enfants. « De temps à autre, un mari assassine sa femme. Cet incident fâcheux ne remet pas en cause, dans l'esprit des bourgeois, l'institution du mariage. Ce n'est pas parce qu'un malade mental étrangle de temps à autre un petit garçon que ces mêmes bourgeois sont autorisés à faire porter le chapeau à tous les pédérastes et à priver leurs enfants de la joie d'être initiés au plaisir, seule « éducation sexuelle » qui ne soit pas un mensonge et une foutaise²² » grogne Matzneff. A quoi Duvert fait écho : « La délinquance sexuelle ne démontre pas plus la mauveté pédophile que la délinquance tout court ne prouve la malfaisance des classes moyennes²³ ». Il y a même plus de grandeur, plus de pureté, plus de désintéressement dans ces amourslà, clament les pédophiles reprenant plus ou moins consciemment les termes de Wilde défendant les amours socratiques lors de son procès. « Coucher avec un/une enfant, c'est une expérience hiérophanique, une épreuve baptismale, une aventure sacrée », affirme Matzneff pratiquant de la liturgie orthodoxe²⁴.

La famille, une « pédophobie »

Le climat intellectuel et moral de cette décennie permet la reconnaissance – au moins dans certains cercles – du désir des adultes pour le corps des enfants. Mais cette reconnaissance encadrée par la loi et la vulgarisation de la psychanalyse – qui, avec Dolto notamment, actualise le tabou de l'inceste – s'accompagne d'une réaffirmation de l'interdit du passage à l'acte. Les pédophiles entrent donc en guerre contre les trois piliers de l'asservissement des enfants que sont à leurs yeux la loi, la psychanalyse et la famille, piliers solidaires de l'ordre bourgeois et qui les contraignent à la clandestinité. Ainsi, la pédophilie fonctionne selon Matzneff comme une société secrète, la dernière. « Nous sommes les carbonari de l'amour » affirme-t-il, militants d'une juste cause émancipatrice. Car la pédophilie élève l'individu là où la vie familiale l'abaisse, le diminue en l'entretenant dans le très ordinaire. « Un gosse de 13 ou 14 ans qui aime ses parents, qui se plaît en famille, qui préfère la compagnie de ses frères à celle de ses copains est- je l'ai vérifié 100 fois- de la graine de

17 Sur le consentement, voir Geneviève Fraisse, *Du Consentement*, Paris, Seuil, 2007, 144 p

18 *Libération*, 26/04/1977

19 Cf *Minute*, 21-27/02/1979

20 Publiée de 1981 à 1987

21 *Le Petit Gredin*, n° 0, 1981

22 Gabriel Matzneff, *Les moins de 16 ans*, op. cit., p. 46

23 Tony Duvert, *L'Enfant au masculin*, op. cit., p. 161

24 Gabriel Matzneff, *Les moins de 16 ans*, Julliard 1974, réédition de 1988, p. 68

médiocre²⁵ ». Le numéro 2 de *Gai Pied*, en donnant la parole à Tony Duvert, précise les positions d'une partie des défenseurs de la pédophilie : ennemis d'une famille dont ils fustigent le potentiel incestueux, ils décrivent l'ordre familial comme une « pédophobie ». L'argumentaire de Tony Duvert tient en deux points : la sexualité des enfants fait peur parce qu'elle menace l'inceste structurel qui caractérise le lien maternel.

La sexualité des enfants fait peur

La défense pédophile insiste sur la sexualité des enfants et la menace qu'elle fait peser sur la quiétude des familles. L'argument choc des défenseurs de la pédophilie (même s'ils se défendent de l'être) dépasse et très largement les adeptes de cette sexualité et sont repris bien au-delà. Il tient en six mots : « les mineurs ont droit au désir²⁶ » ; c'est à leur désir donc que répondent les pédophiles. Si ce désir, si l'érotique qu'il suscite, effraient tant, remarquent-ils, c'est qu'il sont exempts de règles ou qu'ils s'expriment selon des modalités inconnues de la plupart des adultes. Dans une *Une Erotique puérile*, puis dans *L'Emile perversi*, dénonçant l'oppression dont sont victimes les enfants par le truchement des psychanalystes et de l'école, René Schérer s'insurge contre l'invention freudienne de la fameuse période de latence qui caractériserait les prépubères. Il n'y voit que le moyen pour les adultes d'écraser la sexualité infantile, tout en masquant ainsi la perversité du rapport qu'entretient tout pédagogue avec les enfants : « tout désir d'éduquer est désir pédérastique perversi²⁷. » La question du consentement est elle aussi pervertie car déplacée, affirme Scherer. Elle permet de rester « aveugle à l'évidence éblouissante que l'érotique puérile n'est pas fixée sur cet axe-là. Elle a depuis longtemps décentré sa gravitation, s'est glissée dans l'écart qui lui donne son envol dans le merveilleux. Si elle retrouve le sexuel, ce n'est que par absorption ralliante, comme le raffinement de multiples autres combinaisons. Formant à elle seule le pivot pour l'engrenage du passionnel, elle échappe par là à la redondance de la question inquisitoriale : veux-tu, acceptes-tu, m'aimes-tu ?²⁸ »

Selon Duvert cette sexualité est effrayante car elle est le signe et la mise en oeuvre d'une authentique liberté. Aussi est-elle volontairement castrée par une éducation répressive qui brime les désirs et les pulsions des enfants. La sexualité provoque l'effroi des adultes parce qu'elle est le plus sûr moyen pour un enfant de s'affirmer, d'échapper au pouvoir familial, au conformisme ambiant, bref de se constituer en individus libres. « Les pédophiles sont haïssables. Car leur amour pour les gosses implique et exige la liberté, l'autonomie, le droit de jugement et de refus, l'information, la dignité des enfants eux-mêmes²⁹ », estime-t-il, entendant mener une guerre contre « les droits culturels exclusifs de la famille »³⁰. Du reste « c'est l'obscurantisme familial qui crée les victimes parmi lesquelles les pédophiles agresseurs font leurs prises³¹ » estime Duvert, c'est donc en lui que réside le vrai danger.

Or, ces enfants sont enfermés par les adultes dans un territoire arbitrairement défini comme inaccessible à la sexualité. Ils sont placés, dit Schérer, « en sursis (de jouissance, de vie) » par les couples répressifs que constituent la psychanalyse et la morale, le concept de latence et celui de responsabilité. Il faut donc pour « donner un sens à la jouissance sexuelle de l'adolescent et aussi de l'enfant », « opérer l'écart absolu qui engage dans l'actuel, l'actuel multiforme, non normé, n'ayant que faire d'une conception progressive ou éducative. Reconnaître où elle se trouve la spécificité de l'attraction passionnelle et de son issue. Alors seulement, les rapports de l'enfant et de l'adolescent, entre eux et avec les adultes, ceux des adultes entre eux et avec les enfants et les adolescents, pourront cesser d'être répressifs et répétitifs. Il va de soi, en ce cas, qu'il n'y a pas lieu d'accorder à la sexualité des adultes quelque privilège et que les stratifications de classes d'âge cessent d'être pertinentes³² ».

C'est sur ce point du reste que les uns et les autres se séparent. Tous sont d'accord pour affirmer – que le plaisir des enfants terrifie les adultes et singulièrement les parents parce qu'il est vécu par eux comme une dépossession – « Si mes histoires de petits garçons et de petites filles font scandale c'est simplement parce que les gents ont peur du paradis »³³, confie Matzneff au *Magazine littéraire* en 1974. Mais leurs positions divergent quant au rôle que peut ou doit jouer le pédophile. Méfiant à l'endroit de toute prétention éducative, Schérer professe le même scepticisme à l'égard de la dimension pédagogique de la pédophilie. Tony Duvert lui-même, qui ne croit pas au « couple » quel qu'il soit et lui préfère le groupe, demeure dubitatif quant à la

25 Gabriel Matzneff, *Les Passions schismatiques*, Stock, 1977, réédition de 1991, p. 119

26 *Tout*, n°12, 23/04/1971

27 René Schérer, *Emile perversi ou des raouirts entre l'éducation et la sexualité*, Paris, Laffont, 1974, p. 195

28 René Schérer, *Une Erotique puérile*, Paris, Galilée, 1978, p. 150

29 *Le Gai pied*, n° 39 - Juin 1982

30 *Libération* 10/04/1979

31 Tony Duvert, *L'Enfant au masculin*, op. cit., p. 43

32 R Schérer, *Emile perversi*, op. cit., p. 91

33 *Le Magazine littéraire*, n°94, novembre 1974, propos recueillis par Marc de Smedt.

possibilité qu'a le pédophile de libérer la marionnette enfant³⁴. Mais pour Gabriel Matzneff, le pédophile, ce tiers éventuellement amoureux mais non possesseur, est un éducateur, voire un initiateur bien mieux à même de comprendre les enfants que leurs parents et il joue un rôle fondamental. Libérateur des corps - Matzneff se dit « un professeur infatigable » en érotisme³⁵ - il est aussi, bien au-delà, un émancipateur et un révélateur des âmes. « Je ne suis pas pédagogue, note Matzneff. Pourtant je sais que les jeunes êtres avec qui j'ai eu une liaison un peu suivie en sont sortis plus heureux, plus libres, plus réalisés au sens que l'Inde donne à ce mot³⁶ ». « Les enfants ont besoin de rencontrer des adultes qui soient des vivants. Des vivants, c'est-à-dire des éveilleurs³⁷ ». Il insiste à l'envi sur le rôle – historiquement légitimé – que peut jouer une initiation digne de ce nom dans une éducation bien conçue. L'éros enfant ou adolescent placé sous les auspices d'une esthétique qui prend en partie son origine dans la pédérastie de la Grèce antique, tel est l'axe sémantique sur lequel s'articule cette démonstration.

Le pédophile menace l'inceste maternel

Pour les défenseurs de la pédophilie, l'ennemi c'est donc la famille, structure oppressive, et les parents, agents actifs de cette oppression. Or, aux yeux de ces partisans d'une sexualité à visage découvert, le temps est révolu où l'on pouvait, à l'instar d'un Montherlant ou d'un Peyrefitte, s'assurer de la complaisance des parents en leur versant quelques subsides³⁸. Désormais il faut soit duper les parents – « Dans cette sorte d'aventure, le baratin aux parents est capital, il s'agit de les embabouiner de paroles, de les rouler dans le chocolat », s'amuse Matzneff³⁹ –, soit les affronter. C'est ce que choisit de faire Tony Duvert, plus radical, plus politique aussi qui, dans *Libération* et ailleurs, centre son offensive sur le matriarcat et le potentiel incestueux que recèlent les abus de pouvoir des mères. Evoquant le « matriarcat qui domine l'impubère⁴⁰ », Tony Duvert décrit ainsi la nouvelle structure familiale : « la famille restreinte (couple + 1,8 enfants, selon les statistiques...) de la société contemporaine est indéniablement féminine, centrée sur l'amante-maman. C'est le dernier chic. C'est une catastrophe ; c'est l'enfant-objet (l'amant/amante obligatoire de ses parents) ; c'est l'île déserte; c'est ce qu'on a inventé de plus imbécile, de plus salaud, de plus bestial depuis qu'il y a la famille. Je tenais à préciser cela. Car cette famille affreuse, c'est bel et bien la création du «pouvoir maternel» - l'accession à l'égalité, chez les femmes, passerait-elle par l'asservissement absolu des enfants?.. A mes yeux, la « maternitude » actuelle est un authentique kidnapping, les mères sont l'agent principal d'incarcération, de normalisation des nouveaux êtres humains – les prétendus «enfants». La famille patriarcale était peut-être un fléau: mais la nouvelle famille, incestueuse et mortifère, qu'est-ce que c'est? je m'indigne que l'on présente comme des progrès, des libertés (!), ce droit exorbitant qu'entendent s'accorder désormais, sur les gosses, tout ce qu'il y a d'*utérophores*. Appelez-les des femmes si vous y tenez. »⁴¹ A ce titre Duvert se définit comme un authentique féministe, en accord du reste avec une partie du mouvement, qui entend arracher les femmes au diktat de l'attribution aux sexes de rôles sociaux déterminés et à l'aliénation que constitue la maternité. Il pointe la menace d'un pouvoir maternel allant croissant, symbole actif et ressort efficace de la répression familiale. Se faisant analyste de l'évolution récente de l'éducation des enfants, Duvert estime que « l'enfant de plus en plus entre les mains des femmes, tend à devenir l'objet sexuel de la femme. (...) Il tend à devenir une espèce de poupée, une poupée vivante ».

« L'enfant poupée », possédé, réifié, instrumentalisé, tripoté et abusé par une mère toute puissante, castratrice mais furieuse de se voir voler son bien par le pédophile, voici l'enjeu⁴². Dans le *Gai pied*, il s'attaque à l'abus de pouvoir et à l'ambiguïté érotique que constitue par exemple la fessée présentée comme une transgression de l'interdit anal et de l'interdit de l'inceste et une marque de l'interdiction de la sexualité qui

34 *Libération*, 10/04/1979

35 Gabriel Matzneff, *Mes Amours décomposées*, Gallimard, 1990, p. 403

36 Gabriel Matzneff, *Les moins de 16 ans*, Julliard 1974, rééd de 1988, p. 59

37 Gabriel Matzneff, *Les Passions schismatiques*, op. cit., p. 125

38 Montherlant et Peyrefitte entretenirent de conserve entre 1938 et 1941 une relation avec deux frères dont la « mère complaisante » se formalisait d'autant moins des relations hors normes de ses enfants que les deux écrivains l'aidaient financièrement. La mère de Doudou et Roro, écrit Roger Peyrefitte, « vivait modestement dans un petit hôtel de la rue d'Orsel. Nous l'avions invitée à déjeuner dans un restaurant (...) Ses ressources étaient minces – elle vivait en faisant de la représentation de boutique en boutique. A partir de ce moment nous l'avons sérieusement aidée. En cela nous étions différents de beaucoup de pédérastes, dont l'inclination est une forme de l'avarice : on donne moins à un jeune garçon qu'à un jeune homme. Montherlant me racontait la conversation qu'il avait eue avec un gamin devant un cinéma : « Tu est déjà allé avec des messieurs ? oui. Qu'est-ce qu'ils te donnent ? Quelquefois un crayon ». Et Montherlant ajoutait : « Avouez que nous sommes plus généreux ! », Roger Peyrefitte, *Propos secrets 1*, Albin Michel, p. 68

39 Gabriel Matzneff, *Les Moins de 16 ans*, op. cit., p. 83

40 *Libération* 10/04/1979

41 *Masques* n°5 - Été 1980

42 *Libération*, 10/04/1979

frappe les enfants. Il rappelle aux pédophiles : « la seule raison pour laquelle on vous interdit d'approcher les enfants, c'est l'amour que vous leur portez. Mieux vaut les dompter, les battre, les tuer même⁴³ ». Dressé contre « les fliques et contre les kapos femelles », il assène : « les mères sont presque toutes imbuvables et insupportables. S'il existait un tribunal de Nuremberg pour les crimes de paix, il faudrait y faire passer neuf mères sur dix. » « Obligatoire et exclusif⁴⁴ », « légal, enseigné, encouragé, subventionné », le pouvoir le pouvoir des mères est donc structurellement abusif qui interdit toute autre affection : « Mineur ou majeur on choisit ses amants, on ne choisit pas ses parents ». « Pourquoi revendiquez-vous ce que vous avez ? », conclut Duvert s'adressant aux mères⁴⁵.

Cette attaque est facilitée par le retard des féministes à s'emparer de la question des violences sexuelles sur enfant et particulièrement de l'inceste. Il faut attendre la deuxième moitié des années 1970 pour voir apparaître les premiers textes récusant la liberté sexuelle que s'arrogent les pédophiles. Avant cela, le silence ou l'approbation sont de mise. Certes *le Torchon brûle* évoque bien des cas de fillettes violées par leur père, mais au sein d'une problématique plus largement consacrée à la dénonciation du viol en général et sans isoler la spécificité de l'attentat sur enfant : « Ils disent que dans tous les cas nous l'avons cherché/ que nous sommes des imprudentes/ qu'il ne faut pas suivre des inconnus/ mais qu'on en peut rien refuser à son père/ que nous sommes provocantes/ que nous sommes complices (...) Nous nous disons combien de petites filles violées par le seul fait que de hommes exhibent leur sexe dans des jardins publics ? (...) Le viol, ça existe dans le réel, par le père, par le frère sur des petites filles silencieuses, par les hommes sur des femmes isolées⁴⁶. » Pour le reste, *Les Cahiers du féminisme* n'évoquent ni le combat des pédophiles, ni la question des violences sexuelles dont sont victimes les enfants, ni celle de l'inceste, pas plus que *les cahiers du Grif*. Le silence des femmes et des féministes règne donc sur la scène publique⁴⁷.

Les réactions restent isolées et cantonnées aux publications spécialisées. Le premier document d'importance à esquisser une prise de position propre au féminisme sur la question date de mai 1976 : c'est le numéro consacré par *Les Temps modernes* aux « petites filles en éducation ». Encore le dossier esquive-t-il quelque peu la question, qui ne compte aucun article sur la sexualité des petites filles. Mais l'argument invoqué est de poids et s'inscrit d'une manière très cohérente dans la réflexion des femmes sur la sexualité et le désir. « Il n'était pas question ici qu'un psychanalyste en parle avec l'autorité du spécialiste. Nous avons plutôt parlé du corps que du désir. Hors du champ psychanalytique ou littéraire, le sexuel ne se prend pas comme objet, ou ne se donne pas si facilement comme tel. » Néanmoins, un article co-signé par Nancy Huston et Yasmina Salhi aborde la question d'un inceste, plus fantasmé que réel, il est vrai. Les deux jeunes femmes interrogent six hommes sur leurs rapports avec leurs propres filles et se moquent gentiment de leurs réponses⁴⁸.

En 1978, Leïla Sebbar publie le premier ouvrage d'envergure consacré en partie à la question : *On tue les petites filles*. Outre les mauvais traitements, meurtres et sévices, elle y aborde la question de l'inceste et des viols sur mineures : « Cette violence sur le corps des petites filles, même si elle ne s'exerce que marginalement, est beaucoup plus quotidienne qu'on ne croit. (...) Le mouvement des femmes a dit : les femmes existent. Autrement. Les petites filles aussi. Que les petites filles, les femmes, leurs mères sachent que leur corps leur appartient (...) qu'elles ont une sexualité à elles⁴⁹ ». L'inceste y est dénoncé comme une « violence ordinaire, quotidienne dans le secret des chambres » et un « état patriarcal, d'abus de pouvoir du père sur ses filles⁵⁰ ». Evoquant le combat mené par *Libération* pour le droit des enfants à la sexualité et l'abrogation de la loi sur le détournement de mineurs, l'auteure constate que « la polémique est ouverte », mais signale au passage qu'elle est toujours axée sur les petits garçons puisque la parole et plutôt aux pédérastes. « ... la question de la pédophilie reste posée et l'intervention des femmes sur ce problème, nulle jusque là, paraît tout aussi nécessaire que celle des seuls pédophiles qui écrivent habituellement dans les colonnes de *Libération*⁵¹ ».

Deux ans plus tard, le nouveau livre de Leïla Sebbar, *Le pédophile et la maman* résume et explique les enjeux du conflit désormais ouvert entre pédophiles et féministes mais également les difficultés

43 *Le Gai Pied*, n° 2, mai 1979

44 Tony Duvert, *L'Enfant au masculin*, op. cit., p. 35

45 Ibidem.

46 *Le Torchon brûle*, n° 4, 1973, « Le viol », texte rédigé collectivement par le groupe des femmes qui ont travaillé sur le vol.

47 En 1990 un article des *Cahiers du féminisme* constate d'ailleurs que « même dans les années soixante-dix, lorsque le mouvement des femmes soutenait des « procès exemplaires » contre le viol, aucun n'avait porté sur les viols par inceste. Le dévoilement de ce type de crimes devant l'opinion publique n'est venu que bien plus tard. » Suzy Rojzman, « Procès contre le silence », *Cahiers du féminisme*, n° 53, été 1990

48 *Les Temps modernes*, mai 1976

49 Leïla Sebbar, *On tue les petites filles, une enquête sur les mauvais traitements, sévices, meurtres, incestes, viols contre les filles mineures de moins de 15 ans, de 1967 à 1977 en France*, Voix de femme, Stock 2, 1978, p. 14 et 15

50 Leïla Sebbar, *On tue les petites filles*, op. cit., p. 172 et 177

51 Leïla Sebbar, *On tue les petites filles*, op. cit., p. 342

qu'éprouvent ces dernières à affronter la discussion. Interrogeant : « les enfants, ça ne concerne pas les femmes ? », elle poursuit : « Devant le silence et la perplexité où se tiennent les femmes en particulier celles du «Mouvement» sur la pédophilie et tout ce qui touche à l'enfance et ses représentations, l'amour des enfants, le désir pour des enfants, la liberté de corps des enfants... il y a eu urgence, soudain, non pas à prendre position dogmatique, mais à savoir quelle est notre place, femme, mère, dans cette histoire qui est la nôtre...⁵² » Mais en tirant argument de son expérience de mère et des contacts tactiles qu'elle entretient avec ses enfants, Leïla Sebbar tend la perche que Duvert attendait...

Car c'est en partie pour répondre à cette offensive que Tony Duvert, interviewé au moment de la parution de *l'Île Atlantique*, appelle à entrer en guerre contre les mères, puis qu'il écrit *L'Enfant au masculin* dans lequel il s'attaque ouvertement au « puritanisme » et à « la malhonnêteté » de Leïla Sebbar. S'engageant dans la brèche laissée ouverte par la trop rare parole des femmes, Duvert durcit ses attaques contre les mères lorsque surgissent les premières contradictions. « Elle nous fait comprendre qu'elle est le partenaire idéal de ses deux fils (trois et sept ans) : chatouilles, chatouilles ! Vive la sexualité "flottante", à mort le phallus ! De cette riche expérience amoureuse, elle conclut que « l'Enfant » a plutôt la sexualité des mamans que des pédés (...) Plus objective à propos d'elle-même, madame Sebbar aurait pu se poser au moins trois questions : d'abord, mes deux petits garçons sont-ils représentatifs de « l'enfant » en général ? Ensuite, ma sexualité d'effleureuse-sans-jour est-elle représentative de la sexualité féminine en général ? Enfin, ma relation privilégiée de mère avec ces deux gamins qui sont obligés de vivre sous moi est-elle représentative de toute relation entre tout mineur et tout majeur ? »

L'inceste ou la fétichisation de l'enfance

Le philosophe René Schérer, lui, interroge le tabou de l'inceste, réinvesti par la psychanalyse comme ce qui est « de plus archaïsant et de plus inanalysé » dans la loi⁵³. Or, estime-t-il, c'est sur « le terrain vague de l'inceste à la fois obligatoire et interdit », c'est à partir de l'installation de ce tabou ordonnant la vision adulte de ce qu'est et doit être la sexualité de l'enfant, qu'est construit le « destin » de toute relation adulte-enfant. Car la tentation de l'inceste réaffirmée en même temps que sa prohibition permettent d'entrevoir le danger du libre exercice d'une sexualité infantine. « Menace intériorisée constitutivement en l'enfant », l'inceste est du coup ce qui le protège de toute relation avec un autre adulte. « La conjuration familiale de l'inceste jette sur l'enfant son manteau de protection ». C'est l'inceste qui transforme « les géniteurs en gardiens de la sexualité infantine, qui met (l'enfant) à l'abri des tentatives étrangères de séduction. » C'est l'inceste qui, avec Freud, norme désormais « toute relation sexuelle condamnable ». « Tout passage à l'acte, toute irruption du dehors devient un inceste monstrueux, rupture de l'ordre équilibré où l'inceste normalisé, dans sa douceur d'être et de n'être pas, travaille à la formation de la personne infantine. »⁵⁴ Cette transformation débouche évidemment sur la « fétichisation » de l'enfance, la « défense prétendue des droits de l'enfance » n'étant rien d'autre que le contrôle exercé par les adultes sur la sexualité de l'enfant. Non que la sexualité de l'enfant soit niée – et sur ce point Scherer évolue de *l'Emile* à *L'Érotique puérile* – mais au contraire reconnue, assumée, créditée d'une possible jouissance, elle est sacralisée, mise à l'abri du désir adulte de tout contact charnel, au prix d'une « fétichisation générale de l'enfance⁵⁵ ».

La pédophilie, émancipatrice et révolutionnaire

Ces normes, ce dispositif de contrôle sexuel expliquent que la pédophilie soit instituée par ses adeptes en valeur contestataire. Défendue comme « une culture » cherchant à briser la « tyrannie bourgeoise qui fait de l'amoureux des enfants un monstre de légende »⁵⁶, la pédophilie prend une dimension éminemment subversive et politique. « La sexualité implique toujours une forme déterminée de rapports sociaux et d'investissement du champ social⁵⁷ », note Scherer après bien d'autres. Articulée autour de la sexualité, menaçant le plus fondamental, le plus incontesté des pouvoirs, celui des parents sur leurs enfants, la pédophilie constitue en quelque sorte le socle radical d'une subversion bien plus générale.

En outre, « la pédérastie protège de la tentation de la respectabilité, du faux sérieux, de la carrière⁵⁸ », affirme Matzneff, moins spéculatif. Elle est donc la manifestation et le signe de la rébellion, de la marginalité de la bohème. Duvert lui-même ne cesse d'affirmer qu'il combat aux côtés des féministes contre le Patriarcat et

52 Leïla Sebbar, *Le pédophile et la maman, (L'amour des enfants)*, Stock2, 1980, p. 107

53 René Schérer, *Une Érotique puérile, op. cit.*, p. 38

54 Idem, p. 40

55 Idem, p.46

56 *Libération* 7-8 mai 1977

57 René Schérer, *Emile perversi ou des rapports entre l'éducation et la sexualité*, R. Laffont, 1974, p. 63

58 Gabriel Matzneff, *Les Moins de 16 ans, op. cit.*, p. 76

toute forme de pouvoir. Simplement, il déplace la cible des critiques attaquant la famille en tant qu'elle est une invention des mères quand les féministes contestent le patriarcat. Lui qui pointe « l'étatisation de la sexualité » estime qu'il faudrait une loi permettant aux enfants de dénoncer les souffrances que leur infligent leurs parents réalisant ainsi « la révolution que Mai 68 a ratée. » Retirer les enfants aux femmes serait au fond la meilleure des choses à faire, affirme-t-il⁵⁹. Usant d'arguments à la fois classiques et empruntés à la psychanalyse, que par ailleurs il conspu, il établit explicitement le lien entre l'abus de pouvoir maternel et la tyrannie politique : « Une mère dans sa plénitude de pouvoir – relisez Bellotti – «*châtre*» les fillettes aussi. Sale bête? Au moins il faut poser la question. J'admire que les féministes italiennes, elles, aient pris de face, et comme problème central de la «féminité», cette question du pouvoir maternel et (...) celle du rapport entre pouvoir maternel et fascisme. Pourquoi «les mères» ont-elles été les ennemis d'Allende et le soutien de Pinochet ? Ne répondez pas toutes à la fois⁶⁰... » Et il conclut : « Le sexe – et les modalités – du pouvoir me sont indifférents, du moment qu'il y a pouvoir⁶¹. » « Je connais un enfant et si la mère est opposée aux relations que j'ai avec lui, ce n'est pas du tout pour des histoires de bite, c'est avant tout parce que je le lui prends. Pour des histoires de pouvoir, oui. »⁶²

A *Libération* où la voix des femmes est bien faible, une lectrice intervient. Remettant en cause les formes des rapports à l'enfant mais surtout le pouvoir de la maternité, elle adhère en somme aux thèses de Tony Duvert, notant avec raison que « les femmes du mouvement » négligent d'insister sur l'oppression que font régner les mères cruelles. » Sa conclusion attendue est donc que « la libération des femmes et leur jouissance ne se trouveront pas sans celle des enfants et des pédérastes, sans oublier les homosexuels⁶³ ».

Traumatisant pour un enfant, l'amour avec un adulte interroge Matzneff ? Non c'est un bouleversement, ce mot « magnifique », parce que dit-il citant le philosophe russe existentialiste et anarchiste Nicolas Berdiaeff, « l'amour est toujours illégitime ».⁶⁴ C'est donc cette illégitimité qui est seule susceptible d'ébranler le contrôle social exercé au nom de la protection de l'enfant. Pivotal d'un système oppressif, organisateur social qui favorise entre les adultes une distribution des rôles autorisant un contrôle élargi⁶⁵, l'enfant est transformé par ses « amoureux » en instrument d'une subversion, d'un renversement même radical. C'est par lui que le monde peut véritablement être mis sans dessus dessous...

Réception et postérité

Politique, cette affaire l'est tellement que l'accueil réservé à ces théories dépend assez largement de l'orientation idéologique des titres et des critiques. Les uns, plutôt à gauche, saluent la fin d'un certain ordre moral. En 1974, *le Nouvel Observateur* loue le dernier livre de Tony Duvert, *Le Bon sexe illustré* : « Le livre de Tony Duvert n'est pas que drôle (follement) et corrosif (diaboliquement), il est important : sous les apparences progressistes des éducateurs, il déjoue un à un les pièges du conformisme, et, ce qui est plus grave, le subtil bourrage de crâne de l'Ordre sexuel. Pamphlet généreux enfin, *le Bon sexe illustré* anéantit les notions répressives du vice et de la vertu⁶⁶. » *Playboy*, quant à lui, s'amuse du « cri de révolte de Tony Duvert qui ne cesse tout au cours de son oeuvre de s'en prendre au pouvoir des mamans (...) Lisez *l'Île atlantique*, le scandale dénoncé est celui de l'enfant poupée, l'enfant-objet, l'enfant victime du rapport de force que crée toujours l'éducation⁶⁷ ». En 1980, Roland Jaccard annonce dans *Le Monde des livres* la dernière publication de Tony Duvert, *l'Enfant au masculin*, avec ces mots : ce livre « traite d'un sujet qui chagrine les familles, indigne les vertueux, dérange les plus permissifs et choque même les professionnels du scandale : la pédérastie. » Mais il loue cette « pensée si généreuse » qui débusque les « hypocrisies »⁶⁸.

Dans le courant de la même année, Nancy Huston, reprenant le fil de réflexions amorcées trois ans plus tôt aux *Temps modernes*, publie *Jouer au papa et à l'amant, de l'amour des petites filles*. « Jouer au papa et à l'amant ... où l'on découvre avec stupeur que l'inceste n'est ni tabou ni symbolique⁶⁹ », note-t-elle. « Dans les pièces de théâtre, les romans, les tableaux, comme dans le discours analytique, le complexe d'Œdipe du petit garçon est roi (...) L'exclu c'est l'inceste « vrai », platement réel. Celui qui fait, pendant ce temps-là,

59 *Libération*, 10/04/1979

60 *Masques*, n°5 - Été 1980

61 *Masques*, n°5 - Été 1980

62 *Libération*, 10/04/1979

63 *Libération*, 18/05/1977

64 Gabriel Matzneff, *Les Passions schismatiques*, op. cit., pp. 133 et 136

65 René Schérer, *Une Erotique puérile*, Ed Galilée, 1978, p. 10

66 *Le Nouvel Observateur*, 25/02-03/03/1974

67 *Playboy*, 06/1979

68 *Le Monde*, 14/11/1980

69 Nancy Huston, *Jouer au papa et à l'amant, De l'amour des petites filles*, Paris, Ramsay, 1979, p. 161

son petit bonhomme de chemin... »⁷⁰ A la suite de Leïla Sebbar, Nancy Houston fournit quelques clés du silence qu'ont observé les féministes pendant toute la décennie sur le sujet de la pédophilie : « Aujourd'hui encore, lorsqu'on entend « pédophilie », on pense surtout à la séduction, par les hommes, des petits garçons et non des petites filles⁷¹. » Et plus loin : « Schérer pense l'enfant sur le modèle du garçon. On ne veut pas lui reprocher ses préférences, mais il faut bien admettre que les choses se passent différemment pour les filles : dans une société patriarcale, « les enfants en général » n'existent pas⁷². »

La majorité d'une presse plus conservatrice conspu ces « pourrisseurs » de jeunesse que sont les pédophiles⁷³. Et le débat médiatique qui sévit alors est bien une petite guerre idéologique. *Minute* n'y va pas par quatre chemins qui estime que « les articles qui défendent la pédophilie sont autant de tissus d'immondices, que ses avocats sont d'abominables crapules et ses prosélytes méritent le plus extrême des châtiments⁷⁴ ».

La recomposition culturelle qui s'opère au cours des années 1980 limite rapidement et l'ampleur du débat et l'extension du discours propédophile. La plaidoirie en faveur d'une libéralisation de la législation réglementant la sexualité des enfants se replie de plus en plus sur les médias libertaires et/ou homosexuels. Après 1982 et l'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 331 du Code pénal, la voix propédophile se fait même presque inaudible, tous les canaux de la revendication se tarissant peu à peu.

De plus en plus unanimement présentée comme un crime à l'exclusion de tout autre interprétation, la relation sexuelle entre un adulte et un enfant, incestueuse ou non, n'est plus défendue par personne. En 1986, lors des débats des *Dossiers de l'écran* diffusés par Antenne 2, Alain Gérôme donne en direct la parole à trois femmes adultes victimes de pères ou de frères incestueux, parmi lesquelles Eva Thomas qui vient de publier *Le viol du silence*⁷⁵. L'émission est annoncée par le magazine *La Vie* sous le titre : « les barreaux de la prison de l'inceste vont voler en éclats ». Pour la première fois un média prend le risque du témoignage vivant des victimes en même temps qu'il sollicite l'avis des téléspectateurs. Après avoir écrit – et c'est la première phrase de son livre – « A quinze ans j'ai été violée par mon père⁷⁶ », pour la première fois, une victime d'inceste témoigne à visage découvert, tandis que d'autres femmes, de dos, racontent également leur histoire. L'occasion est offerte au public de comprendre que la particularité du dommage causé par le viol – incestueux ou non – est de se conjuguer au futur⁷⁷. Trente ans après les faits ces victimes viennent parler de souffrances qui semblent à peine entamées. SVP est submergé par une véritable « avalanche de témoignages », la plupart dénonciateurs, certains réclamant le droit au bonheur pour les couples incestueux : « Pourquoi empêchez-vous les gens d'être heureux ? » interroge cet ingénieur qui avoue des relations quotidiennes avec sa fille. Néanmoins, le cadrage étroit réalisé sur le visage bouleversé d'Eva Thomas pendant l'audition de ces remarques et sa riposte immédiate : « il n'existe pas d'inceste heureux », modère quelque peu la dimension contradictoire des échanges...

Amorcée autour de l'inceste, la réflexion d'abord ouverte au questionnement se transforme donc rapidement en dénonciation. L'inceste ayant permis à l'abus sexuel de faire irruption dans l'espace télévisuel, la réversibilité des termes conduit bientôt à condamner de la même voix l'un et l'autre quelles qu'en soient les circonstances. En 1986, le questionnement demeure encore possible : « Pourquoi interdit-on l'inceste, finalement ? interroge *Télé moustique*, l'inceste consenti, bien entendu (...) Et si l'inceste n'était qu'un malentendu culturel ?⁷⁸ ». Mais très vite, évalué sous sa seule forme pénale et sanctionnable d'attentat à la pudeur ou de viol sur mineur par un ascendant, l'inceste est assimilé à la pédophilie. Le questionnement tourne donc court. Réagissant à l'émission d'Armand Jammot, Claude Sarraute parle en septembre 1986 du tabou infranchissable de l'inceste : « pas question de le lever. (...) Qu'on finisse par le constater – on l'a fait encore hier aux *Dossiers de l'écran* », – c'est bien qu'on finisse par l'accepter, c'est mal c'est aussi bête que ça. (...) La pédophilie ça me hérisse le poil. Je trouve ça ignoble, abject, infâme. C'est un crime, il n'y a pas à sortir de là. Surtout pas⁷⁹. » Cette position va trouver son aboutissement législatif en avril 2009 avec l'inscription du terme dans la loi.

Dans l'histoire de la pédophilie, la décennie soixante-dix est le moment d'un retournement double.

70 Nancy Huston, *Jouer au papa et à l'amant*, op. cit., p. 169

71 Nancy Huston, *Jouer au papa et à l'amant*, op. cit., p. 139

72 Nancy Huston, *Jouer au papa et à l'amant*, op. cit., p. 148

73 *Minute*, 31/01-06/02/1979

74 *Minute*, 31/01-06/02/1979

75 A2, Les dossiers de l'écran, L'inceste, 02/09/1986, 20h35

76 Eva Thomas, *Le Viol du silence*, Aubier, 1986, p. 7

77 Particularité que les femmes en mouvement combattant pour la redéfinition du viol avaient soulignée et, après elles, Jean-Pierre Faye : « Si l'on pense en termes de dommage, sa singularité ici c'est qu'il est futur. » Michel Foucault, *Dits et écrits*, « Enfermement, psychiatrie, prison », Entretien avec D. Cooper, J-P Faye, M-O Faye et M. Zecca, 1977, p. 353

78 *Télé moustique*, 28/08/1986

79 *Le Monde*, 04/09/1986

Il concerne, d'une part, la rupture du silence. Le rapport sexuel enfant-adulte cesse d'être confiné aux salles d'audience, aux manuels de médecine ou même aux rubriques de faits divers pour devenir un fait de société et entrer dans les rubriques de débats. Cette entrée du sujet dans l'espace public s'accompagne d'une véritable mutation du vocabulaire. Répondant aux objections des pédophiles qui nient le caractère violent de leurs actes, leurs détracteurs avancent le terme d'abus, tachant de régler une fois pour toute la question que la loi de 1832 n'a pas réglé : celle du consentement. D'autre part, ce retournement suscite l'apparition de personnages nouveaux : le petit garçon, figure quasi centrale au cours de la décennie du désir pédophile ; le pédophile lui-même, arraché de son territoire psychiatrique et installé dans le domaine public, celui de tout le monde, qu'il s'agisse pour les commentateurs médiatiques de défendre ces goûts ou de les condamner. Et cela aussi est d'importance, car c'est sous les auspices du droit à la différence, d'une relecture hardie des normes, qu'elles soient judiciaires ou psychanalytiques, que la question est désormais examinée, en termes de goûts en somme et non plus comme un « crime », y compris sur les plateaux de télévision.

En attendant que la dénonciation des circuits commerciaux exploitant le corps des enfants ne mette à bas cette plaidoirie, défenseurs et contempteurs de la pédophilie ont produit une représentation de l'enfant qui « faisait système » c'est-à-dire qu'elle impliquait toute une série de conséquences juridiques et pénales, morales et culturelles. L'inceste même y était interrogé comme réalité largement niée, comme tabou constamment transgressé et pour certains discutable, comme structure même de la relation familiale. Les questions que posaient les défenseurs de la pédophilie- au sens propre du terme – sur le cadre légal, sur les attendus théoriques et psychanalytiques de la condamnation de toute sexualité entre adultes et mineurs, sur l'organisation familiale, sur le pouvoir des mères, sur l'essentialisation à laquelle se livrent peu ou prou tous ceux qui parlent de l'enfant, s'inscrivaient dans le paysage contrasté et dynamique de la révolution culturelle qui singularise la décennie 1970 du point de vue des mœurs. Mais elles allaient bien au-delà de la seule question des mœurs pour, en jouant de l'équivocité qui se dégage nécessairement de toute réponse péremptoire à ces questions, adopter une dimension politique, révolutionnaire peut-être, contestataire sûrement.

Références

- Ambroise-Rendu A.-C., « Attentats à la pudeur sur enfants : le crime sans violence est-il un crime ? (1810-années 1930), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4, 2009.
- Cooper D., Faye J-P, Faye M-O, Zecca M., « Enfermement, psychiatrie, prison », entretien ; *Change*, n° 22-23 : La Folie encerclée, octobre, 1977
- Duvert T., *L'Enfant au masculin*, Minuit, 1980.
- Fraisse G., *Du Consentement*, Paris, Seuil, 2007.
- Huston N., *Jouer au papa et à l'amant, De l'amour des petites filles*, Paris, Ramsay, 1979.
- Le Bonniec Y., Guillon C., *Ni vieux, ni maîtres, guide à l'usage des 10/18 ans*, Ed. Alain Moreau, 1981, rééd. 1983.
- Matzneff G., *Les Passions schismatiques*, Stock, 1977, réédition de 1991.
- Matzneff G., *Les moins de 16 ans*, Julliard 1974, réédition de 1988.
- Matzneff G., *Mes Amours décomposées*, Gallimard, 1990.
- Peyrefitte R., *Propos secrets I*, Albin Michel, 1977.
- Pinard-Legry J.-L., Lapouge B., *L'enfant et le pédéraste*, Seuil, 1980.
- Rojtman S., « Procès contre le silence », *Cahiers du féminisme*, n° 53, été 1990.
- Schérer R., *Emile pervers ou des raooirts entre l'éducation et la sexualité*, Paris, Laffont, 1974.
- Schérer R., *Une Erotique puérile*, Paris, Galilée, 1978.
- Sebbar L., *On tue les petites filles, une enquête sur les mauvais traitements, sévices, meurtres, incestes, viols contre les filles mineures de moins de 15 ans, de 1967 à 1977 en France*, Voix de femme, Stock 2, 1978.
- Thomas E., *le Viol du silence*, Aubier, 1986.